

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 3 425 622
DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,
SOIT AU 234, RUE HERIOT

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet de réduire de 0,3 mètre à 0 mètre la distance à respecter d'une construction accessoire de type terrasse et une ligne latérale de terrain, le tout pouvant être assujéti à certaines conditions.

Étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 4 juillet 2022 à 16h30 :

Téléphone : 819 478-6571

Courriel : accueil-permis@drummondville.ca

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 17 juin 2022.

ME MÉLANIE OUELLET
Greffière



226 et 226A

#228

#234-236

#242

#246-250

rue Heriot

**234,
rue Heriot**

Légende

-  Terrain visé
-  Lot

Orthophoto 2020
Échelle: 1:300